

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, soit le 8 avril 2021, à 20h30 au centre communautaire situé au 605, avenue Principale, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-052-08-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du rapport du Comité Bellefeuille en date du 4 mars 2021;
3. Adoption du rapport du Comité Bellefeuille en date du 23 mars 2021;
4. Adoption – Entente avec Groupement forestier coopératif Abitibi (GFCA);
5. Adoption d'appui aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
6. Résolution d'assistance juridique par la FQM;
7. Journée des encombrants;
8. Adoption des états financiers de l'OMH pour l'année 2019;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

Adopté

No-053-08-04-21

Adoption du rapport du Comité Bellefeuille en date du 4 mars 2021:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'adopter le rapport du Comité Bellefeuille en date du 4 mars 2021.

Adopté

No-054-08-04-21

Adoption du rapport du Comité Bellefeuille en date du 23 mars 2021:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger, d'adopter le rapport du Comité Bellefeuille en date du 23 mars 2021.

Adopté

No-055-08-04-21

Adoption - Entente avec Groupement forestier coopératif Abitibi (GFCA):

ATTENDU QUE malgré la recommandation du Comité Bellefeuille d'octroyer le contrat d'entente de service 2021-2023 à GFCA, pour une période de deux ans soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, n'est pas en accord avec ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Angèle Auger, de **REFUSER** l'entente avec le Groupement forestier coopératif Abitibi et de demander au Comité Bellefeuille de refaire un processus d'appel d'offre à ce sujet.

Adopté

No-056-08-04-21

Adoption d'appui aux projets dans le cadre du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest:

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest et mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE le comité Bellefeuille désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est "Mise en valeur des lots intramunicipaux de Bellefeuille";

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier, déléguée, est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, il est unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par le Comité Bellefeuille dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux. Il est également résolu d'autoriser Monsieur Daniel Favreau à signer la documentation relative au projet.

Adopté

No-057-08-04-21

Résolution d'assistance juridique par la FQM:

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale est intervenue en mars 1998, entre les municipalités d'Authier, d'Authier-Nord, ce Chaze et de Poularies, dans le cadre de la mise en valeur des lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Poularies s'est retirée de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Authier, d'Authier-Nord et de Chazel désirent obtenir des conseils de nature juridique sur l'application de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont membres de la Fédération québécoise des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyer par Monsieur Ghislain Désaulniers, de **mandater** le Service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités d'Authier, d'Authier-Nord et de Chazel dans le cadre de l'application de l'entente intermunicipale de mise en valeur des lots intramunicipaux et **d'autoriser** le Service d'assistance juridique à mettre en commun la banque de 4 heures de gratuité dont bénéficie chacune des municipalités dans le cadre de la réalisation du présent mandat.

Adopté

No-058-08-04-21

Journée des encombrants:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Madame Cindy Demers, que la journée des encombrant se déroulera le samedi 5 juin prochain et qu'un montant de \$1,000.00 fut accordé pour les dépenses relatives à cette journée.

Adopté

No-059-08-04-21

Adoption des états financiers de l'OMH pour l'année 2019:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, d'approuver les états financiers 2019 de l'OMH, tel que présenté.

Adopté

Période de questions

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h44.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.